

Session extraordinaire du 18 mai 2009

Intervention du Président Marcel CHARMANTR

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

A quelques jours de l'entrée en application le 1^{er} juin, du Revenu de Solidarité Active (RSA), notre session extraordinaire d'aujourd'hui a pour objet d'approuver le dispositif proposé dans le département de la Nièvre et d'acter les conventions à passer avec les différents partenaires du Conseil Général dans la mise en œuvre du RSA.

Tout d'abord je remercie de leur présence cet après-midi, mesdames et messieurs les représentants de l'Etat et notamment la direction départementale du Travail et de l'Emploi, de Pôle Emploi, de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole qui sont des partenaires avec lesquels la loi instituant le RSA rend le conventionnement obligatoire pour assurer l'instruction administrative des demandes, le calcul et le versement de l'allocation, l'orientation et le suivi des bénéficiaires du RSA, et je tiens à souligner la qualité du partenariat qui s'est déjà mis en place entre nos équipes et qui a vocation à s'amplifier et à se consolider dans les semaines qui viennent.

Les représentants des CCAS, celui de Nevers notamment avec lequel nous avons des liens de travail anciens en matière de suivi des bénéficiaires du RMI, de la Maison de l'Emploi et de la Formation, de la Boutique de Gestion Agir et Créer, des centres sociaux et des diverses associations avec lesquelles nous souhaitons travailler sont également présents à notre réunion et nous ont fait part de leur intérêt pour participer, aux côtés du Conseil Général, à la meilleure insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

L'ensemble des conventions qui vous sont soumises au cours de cette session résultent d'une concertation menée par la Direction de la Solidarité et je veux dire en votre nom notre reconnaissance à Madame Gorget qui assure cette Direction et Madame Sylvie Ducloix, Chef du service Insertion pour l'intensité et la qualité du travail qu'elles ont fourni avec leurs équipes pour que tout soit en place, l'enjeu pour le Conseil Général étant avant tout l'ouverture, dès le 1^{er} juin, de ce droit aux personnes concernées.

Elles en ont d'autant plus de mérite, que si la loi instaurant le RSA a été promulguée le 1^{er} décembre 2008, le décret d'application date quant à lui du 15 avril seulement et l'ensemble des textes encadrant la mise en œuvre du RSA ne sont pas encore tous parus à l'heure qu'il est.

Les conseils généraux, collectivités en charge de toutes les solidarités, sociales comme territoriales, seront prêts comme ils l'ont été pour toutes les précédentes réformes qui relevaient de leurs compétences et je laisserai à notre collègue Jacques Legrain, délégué à l'insertion, le soin dans quelques instants de vous présenter en détail le cadre du nouveau dispositif RSA et l'infrastructure mise en place pour répondre dès le 1^{er} juin au versement de l'allocation et à l'instruction des nouvelles demandes. Le dispositif est assez complexe et nécessite une communication claire en direction des bénéficiaires potentiels ainsi que l'ouverture de points d'accueil de proximité pour répondre aux mieux à la demande que nos concitoyens vont exprimer.

Conçu à l'origine par Martin Hirsch, alors qu'il était Président d'Emmaüs France, le RSA est un outil permettant à la fois d'assurer un revenu décent aux personnes qu'il est désormais convenu d'appeler les travailleurs pauvres et également aux bénéficiaires du RMI d'accéder à un emploi digne et durable.

L'idée consistant à faire que le produit de chaque heure travaillée puisse améliorer le revenu final est une bonne idée qui corrige une injustice faisant que tout en travaillant, un bénéficiaire du RMI, peut, au final, percevoir moins de revenus que lorsqu'il ne travaille pas.

Pour autant le RSA n'est pas en soi la réponse à la pauvreté et à l'exclusion ; Il requiert conjointement l'existence et le développement d'une offre d'emploi et la période actuelle n'est pas forcément la plus favorable à la réalisation de cette condition pourtant indispensable.

Plus que jamais nous devons veiller à ce que le RSA ne devienne pas un outil d'enfermement dans la précarité (ce qui est un risque réel) mais soit une passerelle effective entre la solidarité nationale et l'univers régulé du marché du travail.

Dans une période allant de 2005 à 2008 le RSA a été proposé, par l'association de Martin Hirsch, comme dispositif expérimental aux départements qui avaient la volonté -et également les moyens- de tenter cette expérience, nous n'avons pas été démarchés à l'époque et je crois que cela tient à la deuxième partie de l'équation : nous n'aurions pas eu les moyens d'engager le département de la Nièvre dans cette nouvelle expérience. Pour autant nous avons suivi de près nos collègues qui ont signé des accords d'expérimentation dès 2005 sur de « petits échantillons » et sur des bases très diverses.

Ainsi, par exemple :

La Meurthe et Moselle qui avait lancé dès 2005 deux mesures préconisées par l'association de Martin Hirsch : **revenu de solidarité et tremplin pour travailler en Meurthe et Moselle** n'a pas poursuivi dans la voie de l'expérimentation du RSA parce que l'Etat n'avait pas prévu de financer en totalité la première phase expérimentale, ce qui a permis de faire évoluer le texte de loi final vers un financement intégral par l'Etat de la partie complément de revenu qu'apporte le RSA.

Le Territoire de Belfort a quant à lui expérimenté le RSA sur un dispositif spécifique à ce département : le **Contrat départemental d'accès à l'emploi** adapté à une situation locale particulière d'un fort chômage de main d'œuvre qualifiée. La Formule qui est originale est assez éloignée du dispositif mis en place par la loi et n'est pas reproductible en dehors du contexte local.

Dans l'Eure enfin le **dispositif d'incitation à la reprise d'un emploi salarié** pour les bénéficiaires des minima sociaux (RMI* et API**) a d'abord été expérimenté dans les 8 cantons de l'UTAS (Unité Territoriale d'Action Sociale) de Louviers. En 2008, 300 contrats RSA ont été signés dans l'Eure avec un pourcentage intéressant de sortie du dispositif après que les bénéficiaires aient retrouvé un emploi à temps plein. Cependant les conséquences de la crise économique sur la fin 2008 et le début 2009 ont modéré l'optimisme et les bons résultats enregistrés début 2008 se sont affaiblis.

Je ne citerai pas tous les départements expérimentateurs et notamment pas ceux qui sont devenus expérimentateurs sur proposition du gouvernement en 2008, mais vous le voyez, d'une part les dispositifs expérimentés sont assez différents les uns des autres et également assez éloignés du dispositif final que nous devons appliquer.

Par ailleurs la période d'expérimentation depuis 2008 est trop courte pour que nous puissions disposer du recul nécessaire pour juger objectivement des effets du RSA.

Pour autant le Plan Départemental d'Insertion que nous devons retravailler d'ici la fin de l'année et le pacte territorial que nous allons négocier avec l'ensemble des partenaires - et avec la région au titre de la formation professionnelle - seront l'occasion de faire preuve d'imagination et d'initiative et d'adapter notre dispositif départemental, notamment en ce qui concerne le suivi des bénéficiaires et les actions à mener en direction de l'insertion professionnelle et du retour vers l'emploi, pour répondre au plus près aux situations individuelles et aux besoins du terrain nivernais.

L'intention du Conseil Général de la Nièvre, telle que je vous propose de la formuler aujourd'hui, est donc de se saisir avec **détermination et vigilance** du nouveau dispositif d'intervention généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion afin que celui-ci constitue véritablement un nouveau levier pour le retour vers l'emploi durable.

On le voit bien, pour que le système réussisse il est impératif que toutes les parties prenantes du dispositif : allocataire, organismes chargés de l'ouverture des droits, du versement des allocations, de l'orientation et du suivi des bénéficiaires, de l'insertion, du retour vers l'emploi et au final l'employeur acceptent de jouer le jeu et aient les moyens d'assurer leur mission.

Pour avoir rencontré en début de semaine dernière l'ensemble des partenaires qui oeuvreront avec nous à la mise en œuvre du RSA et dont beaucoup sont ici, je sais que malgré les difficultés des uns et des autres, tous sont animés par la même volonté de faire fonctionner au mieux le dispositif dans les délais qui nous sont impartis car tous ont le souci de répondre à l'attente qui est grande chez nos concitoyens les plus confrontés aux difficultés de la vie.

Le Conseil Général pour sa part mettra en œuvre tous les moyens dont il dispose pour assurer la mission qui lui est confiée et il affirme aujourd'hui, sa volonté de faire de l'accès à l'emploi digne et durable pour tous une priorité.

En disant cela, j'ai conscience que nos agents en charge du RSA et plus généralement de l'insertion, vont devoir répondre à de nombreuses sollicitations. En effet la campagne d'information que vient de lancer le Ministère, mais aussi les imprécisions des textes réglementaires, vont inciter celles et ceux qui sont susceptibles de bénéficier du dispositif à questionner et à chercher les éléments de réponse aux questions qu'ils se posent.

Compte tenu de notre responsabilité en la matière, mais aussi de notre représentation sur tout le territoire avec nos UTAMS et nos sites, il est certain que nous serons en première ligne.

Je sais que nous pouvons compter sur le sens des responsabilités et le dévouement de nos agents mais nous devons veiller à prendre les mesures nécessaires pour les accompagner. J'ai déjà demandé qu'un courrier soit adressé très rapidement à tous les bénéficiaires du RMI et de l'API pour leur expliquer que le passage d'un dispositif à l'autre sera automatique sans intervention de leur part. Ainsi nous pensons que nos agents seront plus disponibles pour renseigner les bénéficiaires potentiels.

Les processus d'accompagnement qui vont être mis en place doivent permettre aux personnes de s'inscrire dans une perspective permanente de progression professionnelle à travers toutes les étapes de leur parcours, que ces étapes se déroulent dans l'emploi, en formation ou dans des actions liées à la résolution de difficultés plus personnelles. L'objectif recherché doit être de ne pas figer les allocataires RSA dans un statut, mais de les faire entrer dans une dynamique et dans un parcours d'insertion le plus personnalisé possible et correspondant à ses besoins et à son projet.

Vous pouvez donc constater, mes chers collègues que c'est avec détermination que nous nous engageons dans ce dispositif et son application. Même si nous pensons, et au fond de lui-même Martin Hirsch doit partager notre point de vue, que la part des crédits réservés au budget de l'Etat, soit 1,5 milliards d'€ est notoirement insuffisante puisque l'évaluation faite montrait la nécessité d'un budget de 3,5 milliards d'€, nous mettrons tout en œuvre pour le service aux bénéficiaires.

Je vous propose mes chers collègues que Jacques Legrain nous présente plus en détail ce dispositif qui entrera en vigueur le 1^{er} juin prochain, étant entendu que l'ensemble des conventions et procédures qui vous sont proposées sont appelées à évoluer et sans doute assez rapidement, en fonction de l'intervention de nouveaux décrets qui sont encore en attente et de conventions de partenariat qui restent à établir et aussi des ajustements auxquels les premiers mois de fonctionnement du dispositif nous conduiront. Je vous donnerai ensuite la parole pour le débat général sur la mise en œuvre du RSA dans notre département.

* * *

*